

Barème Honoraires 2023

VENTE

Honoraires TTC à la charge de l'acquéreur

Prix de vente:

DIAGNOSTICS OFFERTS pour toute vente réalisée dans le cadre d'un mandat exclusif

LOCATION

L.M.C.C: Loyer Mensuel Charges Comprises

Location de Locaux Meublés ou non / Résidence Principale/ Secondaire ou Mixte

Honoraires TTC de location à la charge du Bailleur

Entremise et Négociation :

Loyer mensuel charges comprises inférieur à 500 €...... Forfait de 150 € Loyer mensuel charges comprises supérieur à 500 €...... Offerts

Visites – Constitution du Dossier75% du L.M.C.C en vigueur Etat des Lieux Entrée et Sortie.................25% du L.M.C.C en vigueur

Honoraires plafonnés TTC de location à charge du Locataire (LOI ALUR) BAUX LOI 06/07/1989

En zone très tendue	12 € /m² de surface habitable (**)
En zone tendue	10 € /m² de surface habitable (**)
Hors zone très tendue	8 € /m² de surface habitable (**)
Etat des Lieux Entrée et sortie	3 € /m² de surface habitable (**)

^{*} révisable en fonction de l'I.L.C (indice des Loyers Commerciaux)

^{**} révisable au 1er janvier de chaque année par Arrêté Ministériel



Honoraires de location TTC de à charge du Locataire hors BAUX LOI 06/07/1989

Entremise et Négociation Forfait 150 €

Honoraires de location à charge du Preneur d'un Local Commercial / Professionnel / Bureau

Négociation3,5% HT du loyer triennal charges comprisesRédaction de Bail3,5% HT du loyer triennal charges comprisesÉtat des lieux d'entréeForfait 250 € HT pour locaux jusqu'à 100m²

Forfait 400 € HT pour locaux surface supérieure à 100m²

Honoraires TTC de Location de BOX / PARKING / CAVE

Visite – Constitution du dossier

Rédaction de Bail et État des lieux 2 mois de L.M.C.C. répartis 50% Bailleur et 50% Locataire

GESTION

Honoraires de Gestion de locaux d'Habitation/ Commerciaux/ Bureau

Prise en charge d'une gestion avec locataire en place : 125 € HT soit 150 € TTC

Honoraires mensuels sur les encaissements : 6 % HT soit 7,20% TTC

Honoraires de Gestion de BOX / PARKING / CAVE

Prise en charge d'une gestion avec locataire en place : 125 € HT soit 150 € TTC Honoraires mensuels par lot géré sur les encaissements : FORFAIT 20 € TTC

Souscription d'une Garantie Loyers Impayés et Détériorations immobilières

Uniquement pour baux Résidence Principale loi 06/07/1989)

Prime d'Assurance : 2,1% (exonérée de TVA)

Honoraires pour gestion de ce contrat : 1% HT soit 1,20 % TTC

^{*} révisable en fonction de l'I.L.C (indice des Loyers Commerciaux)

^{**} révisable au 1er janvier de chaque année par Arrêté Ministériel